

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté

fixant la composition du jury national de l'examen de qualification professionnelle des enseignants classés en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie des établissements d'enseignement agricole privés organisé au titre de l'année 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1997 relatif à l'examen de qualification professionnelle en vue de la délivrance du certificat d'aptitude pédagogique des enseignants classés en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie des établissements d'enseignement agricole privés,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie :

Président :

Monsieur Bruno RICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, au CGAAER à Paris,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur du Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

2^{ème} catégorie

Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Sylvie CAMPARIO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, Agrosup Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,

Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),

Monsieur Jérôme EUDES, professeur de 2^{ème} catégorie au lycée de l'Oustal à Villeneuve-sur-Lot (47).

4^{ème} catégorie

Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Madame Sylvie CAMPARIO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, Agrosup Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure,
Madame Carine GARDES, directrice de l'institut « François Marty » à Monteils (12),
Monsieur Ronan GARGAM, professeur de 4^{ème} catégorie au lycée de Touscayrats à Verdalle (81),

Membres suppléants :

2^{ème} catégorie

Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.
Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,
Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),
Monsieur David BARATGIN, professeur de 2^{ème} catégorie au campus de la Salle Saint Christophe à Masseube (32),

4^{ème} catégorie

Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,
Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,
Madame Stéphanie BESSON, directrice des lycées Kerlebost à Saint-Thuriau et Anne de Bretagne à Locminé (56),
Madame Véronique ROBERT, professeure de 4^{ème} catégorie à l'institut « François Marty » à Monteils (12).

Article 2

L'arrêté du 19 mai 2021 fixant la composition du jury national mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 1997 susvisé, compétent à l'égard des enseignants classés, respectivement, en 2^{ème} ou en 4^{ème} catégorie est abrogé.

Fait le

20 DEC. 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération


Guillaume DUCHESNE